

N° 49883-2021/2-ACTS/DEL

Date du : 2 novembre 2021

### Rapport de présentation

---

**OBJET** : délibération modifiant la délibération modifiée n° 33-2008/APS du 13 juin 2008 relative aux chantiers d'insertion de la province Sud

**PJ** : un projet de délibération

Les chantiers d'insertion organisés par la province Sud et financés dans le cadre du contrat de développement permettent à des personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle de démarrer un parcours d'insertion à travers une réalisation collective utile à la population, tout en restant dans leur environnement familial.

Ainsi depuis plus de vingt ans, 277 chantiers d'insertion ont été pilotés et 1 815 stagiaires y ont été recrutés pour participer à ces opérations de proximité dans 12 communes et 51 tribus de la province Sud où le dispositif est reconnu. Ces chantiers se déroulent essentiellement dans les communes de l'intérieur de la province Sud et le plus souvent en tribus. Certains chantiers se déroulent dans l'agglomération nouméenne, notamment à la tribu de Saint Louis, ou à Nouméa en ce qui concerne la recyclerie d'ordinateurs.

Aujourd'hui, la province Sud relève des difficultés d'insertion sociale et professionnelle fortes dans certains quartiers de l'agglomération et notamment dans les quartiers prioritaires du projet « Habile » (« habitat tranquille ») que sont Tindu, Pierre Lenquette, les Tours de Magenta, Magenta Aéroport et Dumbéa-sur-Mer.

L'outil du chantier d'insertion, qui s'adapte à une population de faible niveau scolaire, ayant des difficultés comportementales et un projet de vie y compris professionnel peu construit, fournirait une solution innovante pour accompagner les projets de requalification urbaine et sociale des quartiers sensibles. Certains jeunes vivant dans ces quartiers se caractérisent en effet à leur sortie du système scolaire par un manque de qualification voire une désocialisation précoce qui compromettent leur accès à l'emploi. L'outil « chantier » serait complètement adapté, et viendrait compléter l'intervention des communes en matière d'éducation spécialisée, de décrochage scolaire ou de chantiers dits « découvertes » visant à resocialiser les jeunes sur des périodes très brèves (une à deux semaines généralement), sans aborder le parcours d'insertion professionnelle à proprement parler.

C'est pourquoi la province souhaite lancer dès 2022 deux projets pilotes sur les quartiers de Tindu et

des Tours de Magenta, dans lesquels les associations de locataires sont bien structurées et pourraient utilement accompagner la démarche des chantiers d'insertion. Ces opérations seront lancées avec la participation des associations de quartiers, mais également des communes et des organismes de logements sociaux (OLS), propriétaires du foncier et des immeubles.

Aussi, afin de permettre la mise en place de ces nouveaux types de chantiers, il est nécessaire d'autoriser les travaux sur les propriétés et biens privés, notamment ceux appartenant aux OLS.

C'est dans cette perspective d'évolution qu'il vous est proposé de modifier les dispositions relatives aux lieux de réalisation des chantiers d'insertion.

L'insertion professionnelle des jeunes des quartiers des communes de l'agglomération s'inscrirait à la fois dans le cadre de la politique provinciale en matière d'emploi et d'insertion, et dans sa démarche visant à améliorer le cadre de vie et la tranquillité résidentielle dans les quartiers.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.